



## COMPTE-RENDU ET PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU

26 février 2019

Le 28 février de l'an deux mil dix-neuf, le Conseil municipal convoqué le 22 février 2019 s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy ROGUET, Maire.

**PRESENTS** : ROGUET Guy, RAMBOSSON Olivier, COLLOMB Eric, GAYRAUD Daniel, BOITOUZET Patrick, GUICHON Raphaël, Myriam GRATS, DEFAGO Christian, Laurent VANDERSCHAEGHE, ANDRIC Mihajlo, SAGE Christelle, BADIN Maurice

**ABSENTS** : Mme BENE Marie-Pierre, MAYORAZ Béatriz (donne pouvoir à Myriam GRATS), SIMONDETTO Angela, FREYDOZ Isabelle, SERRE Marie-Laure (donne pouvoir à ROGUET Guy), REY Jean-Claude

### Election d'un secrétaire de séance

Selon l'ordre du tableau : M. COLLOMB Eric

#### 1. Lecture des pouvoirs

2. MAYORAZ Béatriz (donne pouvoir à Myriam GRATS), SERRE Marie-Laure (donne pouvoir à ROGUET Guy)

#### 3. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (10/01/2019)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité avec aucune remarque

#### 4. Ordre du jour avec délibérations

### Délibération n°D2019- 07

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget de 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la Commune peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget précédent.

Le montant total des crédits aux chapitres 21 ouvert au budget 2018 est de 141 000 € ;  
Au Chapitre 23 est de 347 000 € soit un total de 488 000 €.

Par conséquent, le quart des crédits pouvant être ouvert avant le vote du budget primitif 2019 s'élève à :  $488\,000/4 = 122\,000$  €.

#### A savoir :

- Chapitre 21 : 35 250 €
- Chapitre 23 : 86 750 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDE

D'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement 2019 selon la répartition ci-dessus.

#### 4.1. Demandes d'autorisations d'urbanisme

SCCV FEIGERES RESIDENCE PERSPECTIVE : Constructions de 34 logements, à Malchamp  
Modifications : Déplacement de l'accès du sous-sol, de places de parking visiteurs, du calvaire, de l'entrée du bâtiment A, de l'entrée du local vélos du bâtiment B, de menuiseries, inversement de place PMR, création de deux édicules pour l'escalier accédant au sous-sol du RDC, suppression de balcons, suppression de claire-voie sous faitages des lucarnes, modifications des hauteurs des faitages des lucarnes,

SCCV L'AMARYLLIS : Construction de 19 logements, Allée du Marais :  
Modification : Classification des logements

#### 4.1.2 Déclarations préalables

Remize Elisabeth : Pose de panneaux solaires sur l'abri, Chemin de l'Eglise,

Bonnefoy Johann : Extension de leur logement, Route de l'Agnellu,

Theurillat Valérie : Pose d'une piscine, Allée de la Passerelle

Séance levée à 19h30

Etabli le 01<sup>er</sup> mars 2019

Le Maire  
Guy ROGUET



Secrétaire de séance  
ERIC COLLOMB

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Collomb', written over a large, loopy flourish.